



Françoise Everitt
Sonia Bossu
Solène Jaboeuf
Aurélien Guyot
Elus SE Unsa en CAPD

à :

**Monsieur le directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de Saône et Loire**

Objet : questions diverses à la CAPD du 28 janvier 2020

- Pourrions-nous avoir un groupe de travail concernant la déclinaison de la circulaire mouvement 2020 ? Même si les textes nous dénie le droit d'en demander des modifications, une bonne connaissance et interprétation nous permettront un meilleur renseignement des collègues.
- Pour la campagne 2020 de passage à la hors classe, qu'en sera-t-il des appréciations formulées en 2018 en dehors d'un rendez-vous de carrière ? Y aura-t-il une évolution possible de l'appréciation finale par Monsieur l'IA DASEN pour ne pas pénaliser définitivement les personnels concernés, comme cela s'est produit dans d'autres départements, par exemple dans la Meuse, la Seine-Maritime, le Vaucluse, et en Ile de France ?
- Combien de collègues n'ont-ils pas pu avoir leur rendez-vous de carrière sur l'année scolaire 2018-2019 ? Toutes ces personnes ont-elles pu avoir une visite de leur IEN en septembre comme cela était prévu ? Combien reste-t-il éventuellement de collègues n'ayant pas pu bénéficier du rendez-vous de carrière prévu pour leur avancement ?
- Vu le nombre de collègues inscrits, il a fallu 4 commissions pour faire passer les entretiens des candidats à la liste d'aptitude pour la direction d'école. Comment les 9 avis défavorables sont-ils répartis sur l'ensemble des commissions ?
- Dans la circulaire du 30 août 2019, il est stipulé que « 12 heures, prises en dehors des cours, seront utilisées durant l'année scolaire à des actions de formation ou des temps de réflexion en commun ».

Concernant la journée de solidarité, puisqu'il s'agit dans les textes de 6h de concertation dans les écoles, pourrait-elle être laissée à la disposition de chaque équipe pédagogique ?

Concernant la proposition de temps de formation, comment l'administration pourrait-elle imposer des temps de formation en présentiel aux collègues sans possibilité de défraiement ?

- Un groupe de travail sur la simplification des tâches des directeurs a été réactivé en Saône-et-Loire et devait se réunir en ce mois de janvier. Serait-il possible de connaître la date de la prochaine réunion ?